Envoyé en préfecture le 17/10/2022
Reçu en préfecture le 17/10/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20221013-2022_071-DE

VILLE DE Graulhet

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022

Délibération n° 2022/071

OBJET : **Dotation de Solidarité Urbaine. Rapport retraçant les actions de l'exercice 2021.**		
Date de convocation : **06 octobre 2022**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **26**	Votants : **31**	Date d'affichage ou notification : **20 octobre 2022**

L'an **2022, le 13 octobre** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 26
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. BARTHES Philippe - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. PENARD Serge - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - M. CALMETTES Patrick - Mme ENNAJJARI Malika - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 5
M. ORTEGA Fernand (pouvoir SCUGLIA Domenico) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir AZNAR Blaise) - Mme OISEAU Christelle (pouvoir Marie-Christine LEPINAY) - Mme FITA Claire (pouvoir Philippe BARTHES) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir MEHDI Saïd).

Absents sans pouvoir : 2
Mme BUNEL Sylvie – M. ANDRIEU René.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mme KAOUANE Louisa a été élue secrétaire.

Envoyé en préfecture le 17/10/2022
Reçu en préfecture le 17/10/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20221013-2022_071-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Commune de Graulhet a bénéficié en 2021 de l'attribution de la Dotation de Solidarité Urbaine instituée par la loi n° 91-429 du 13 mai 1991, pour un montant de 1 131 943,00 €,

Compte tenu que la loi stipule que le Maire de la commune bénéficiaire de cette dotation doit présenter au Conseil municipal, un rapport qui retrace les actions de Développement Social Urbain entreprises au cours de l'exercice précédent, ainsi que les conditions de leur financement,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le conseil municipal,

DÉCIDE

- D'APPROUVER le rapport ci-joint retraçant les actions de Développement Social Urbain pour l'exercice 2021 et, qui sera transmis à Madame la Préfète du Tarn accompagné de la présente délibération.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »

Envoyé en préfecture le 17/10/2022
Reçu en préfecture le 17/10/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20221013-2022_071-DE

COMPTE-RENDU D'UTILISATION DE LA D.S.U 2021

La Loi 2005-32 du 18 Janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et la Loi n°2004-1484 du 30 Décembre 2004 de finances pour 2005 ont réformé la DSU, désormais dénommée Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU).

La commune de Graulhet entre dans les critères d'éligibilités de la DSU.

Les communes de 10 000 habitants et plus sont classées par ordre décroissant selon un indice synthétique de charges et de ressources constitué :

- pour 30%, du rapport entre le potentiel financier moyen par habitant des communes de 10 000 habitants et plus et le potentiel financier par habitant de la commune ;

- pour 15%, du rapport entre la part des logements sociaux de la commune dans son parc total de logements et la part des logements sociaux dans le parc total de logements des communes de 10 000 habitants et plus ;

- pour 30%, du rapport entre la proportion par logement de personnes couvertes par des prestations logement dans la commune et la proportion de personnes couvertes par ces mêmes prestations dans les communes de 10 000 habitants et plus ;

- pour 25%, du rapport entre le revenu moyen des habitants des communes de 10 000 habitants et plus et le revenu moyen des habitants de la commune.

Depuis plusieurs années, la Commune s'engage auprès de diverses associations de la ville à des actions d'accompagnement social qui représentent des charges de fonctionnement importantes (animateurs, personnels, matériels, fournitures, etc....).

1. OPERATIONS LIEES A L'HABITAT

En 2021, la commune de Graulhet a mandaté dans le cadre de l'opération de réhabilitation du quartier de CRINS la somme de **29 925 € (Chapitre 204)** en investissement (page 34)
Solde de l'opération « Requalification du quartier de CRINS » à TARN HABITAT

2. MODERNISATION DES SERVICES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

- Travaux dans les bâtiments publics administratifs

Des travaux ont été réalisés dans divers bâtiments communaux pour un montant de **51 356,93 € (opération 684, page 43)** en investissement et **5 858,98 €** en régie :

- ATELIERS (Mise en conformité toiture).
- BOULODROME (Trappe désenfumage).
- MAIRIE (Double vitrage et volets roulants électriques fenêtres côté cours).
- CTM (Réfection toiture vestiaires et local peinture routière).

Rénovation France Service pour un montant de : 53 870,93 € (opération 749, page 49) en investissement et 48 562,45 en régie

Envoyé en préfecture le 17/10/2022
Reçu en préfecture le 17/10/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20221013-2022_071-DE

- Travaux dans les bâtiments et équipement sportifs

Des diverses fournitures et travaux ont été effectués dans les installations sportives Graulhétoises pour un montant de **20 383.01 € (opération 685, page 44)** en investissement et **50 116,44 €** effectués en Régie :

- Piscine (Fournitures diverses : pompes, circulateur ...).
- Stade PELISSOU (Rideau Cabine presse).
- Tennis (Bâches et filets).
- Site de la JONQUIERE (Modification sanitaires et douches, Création Eclairage voie verte).
- Stade ESTARIE (Réfection Tribunes).
- Salle Robert PRIMAULT (Réfection vestiaires et douches et réhabilitation réseau électrique).
- Centre nautique (Réfection clôture).
- Salle Capelette (Réfection chauffage).

3. INSERTIONS SOCIALES ET SANTE

En 2021, la Commune de Graulhet a financé les interventions sociales et de santé à hauteur de **738 084,19 €** dont **520 000,00€** attribués au Centre Communal d'Action Sociale. (Page 65)

DEPENSES : 757 758.13 €

CHAPITRE 011 : 10 173,13 €

- Maison de santé pour 145,28 €.
- Dépenses divers matériels centre COVID 83,90 €.
- Fournitures hygiène COVID 6 950,74 €
- Electricité local extrême urgence pour 2 036.71 €
- Eau divers bâtiments (Maison des Associations, local extrême urgence) 956,50 €

CHAPITRE 65 : 747 585 €

- Subventions CCAS pour 520 000,00 €
- Subventions Foyer Léo Lagrange pour 210 000,00 € (dont 17 000 € concernent la convention Territoire Zéro Chômeur).
- Subventions diverses associations pour 17 585.00 €

RECETTES : 19 673,94 €

CHAPITRE 74 : 9 100 €

- Subvention ARS (Plan National Nutrition Santé) 8 700 €
- Subvention masques COVID Etat 400 €

CHAPITRE 75 : 10 573,94 €

- Loyers CIDFF et AAFP

4. ANIMATION CULTURELLE, SPORTIVE ET JEUNESSE

En 2021, la commune de Graulhet a attribué sous forme d'aide aux associations Graulhétoises les sommes suivantes :

-La culture : **95 820 € P 124 + P125 (54 020 € + 41 800 € dans divers 025)**
-Le sport **213 300 € P 126 (212 600€ + 700 € dans divers 025)**
-La jeunesse 59 650 **€ P 126**
-Le contrat Culturel Local : **20 000 € P 131**

Envoyé en préfecture le 17/10/2022
Reçu en préfecture le 17/10/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20221013-2022_071-DE

DOMAINES	DEPENSES EN EUROS	DEPENSES EN %	
OPERATIONS LIEES A L'HABITAT	29 925,00 €	2,16 %	
MODERNISATION DES SERVICES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS	230 148,72	16,59 %	**LA DSU S'ELEVE A 1 131 943,00 €,**
INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	738 084,19 €	53,22 %	**ELLE REPRESENTE 81,62% DU FINANCEMENT DE CES DEPENSES.**
ANIMATION CULTURELLE ET SPORTIVE	388 770,00 €	28,03 %	
Total	1 386 927,91 €	100,00 %	